



Lutter contre l'enfrichement des paysages



L'exemple des Associations Foncières Pastorales de la vallée de la Bruche⁵⁸

Dès 1986, devant la perte de qualité paysagère de son territoire due à la déprise agricole, les communes de la Vallée de la Bruche initient le développement d'un réseau d'Associations Foncières Pastorales (AFP) dont l'objet est « de réunir des propriétaires fonciers afin de gérer collectivement des terres agricoles à vocation pastorale ».

L'AFP apparaît alors comme étant l'outil juridique qui répond le mieux aux problématiques de morcellement des parcelles individuelles du territoire et de leur faible surface - 10 ares en moyenne.

Les AFP sont présidées par des propriétaires privés locaux, et la communauté de communes assure un suivi administratif et juridique. L'investissement personnel des propriétaires dans ces AFP est variable, d'un simple accord de déboisement à la possibilité pour une AFP de prendre le statut d'exploitant pour gérer elle-même un troupeau sans visée productive.

Les actions de ces associations ont notamment permises de : remettre en état des parcelles en friches ou boisées, d'ouvrir et mettre à disposition de nouveaux pâturages pour les éleveurs locaux, d'entretenir des espaces dans les secteurs où les agriculteurs ne peuvent intervenir, etc.

Aujourd'hui, ce sont 23 associations pastorales qui maillent ce territoire de 26 communes, soit 1924 propriétaires pour 546 ha, bénéficiant à 56 agriculteurs de la vallée. L'intérêt convergent des agriculteurs, propriétaires et collectivités locales sur la question du paysage a été l'élément moteur de la démarche.

En considérant la terre comme relevant d'un intérêt collectif, les propriétaires de la vallée de la Bruche apportent un regard nouveau sur la relation avec les agriculteurs, où les enjeux du maintien des activités agricoles et de l'enfrichement sont partagés et traités collectivement.

Pour aller plus loin | **Annexe 3 - Les associations foncières pastorales et agricoles, page 182**

58. InPACT, *Des idées pour transmettre, les dynamiques territoriales qui soutiennent la transmission*, octobre 2019.